

Municipalité de Lejeune

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le lundi 02 octobre 2017 à 20h00 à la salle municipale, lieu ordinaire du conseil.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Daigneault	Maire
Monsieur Patrice Dubé	Conseiller siège 1
Monsieur Réjean Albert	Conseiller siège 2
Monsieur Fernand Albert	Conseiller siège 3
Madame Chantal Dufour	Conseiller siège 4
Madame Marguerite Albert	Conseiller siège 5
Monsieur Norbert Michaud	Conseiller siège 6

Madame Claudine Castonguay Directrice générale

Deux personnes assistent à la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Pierre Daigneault souhaite la bienvenue, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

Déposé à chaque conseiller et au maire le dépliant « vous quittez vos fonctions dans le domaine municipal? » fait par la commissaire au Lobbyisme du Québec

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Réso.2017-168

Il est proposé par Marguerite Albert appuyé par Réjean Albert et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point «affaires nouvelles» ouvert.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2017

Réso 2017-169

Il est proposé par Patrice Dubé appuyé par Fernand Albert et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 5 septembre 2017.

ADOPTÉE

Réso 2017-170

4. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Il est proposé par Fernand Albert appuyé par Norbert Michaud et résolu unanimement d'accepter la liste des comptes à payer totalisant 44 713.60\$

Je certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses précitées et autorisées par le conseil municipal.

Claudine Castonguay Dir. gén.

ADOPTÉE

5. AFFAIRES MUNICIPALES

a) BEX (analyse pic sable)

Attendu que pour terminer le dossier de BEX, la municipalité doit fournir les informations suivantes;

Attendu que nous devons déposer un rapport décrivant la nature, l'étendue et la qualité du gisement ou du dépôt pour le pic du rang 2;

Attendu que nous devons faire un plan quinquennal des travaux de construction, de réfection et d'entretiens des rues et du réseau routier.

Il est entendu de prendre le rapport du site 21N10-05 préparé par le laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup.

b) SADC (Gala de l'entreprise)

Réso 2017-171

Sur la proposition de Marguerite Albert appuyé par Réjean Albert, il est résolu d'acheter deux billets pour permettre au maire ou au membre du conseil d'assister au Gala de l'entreprise 2018 qui aura lieu à l'école secondaire de Dégelis le 18 novembre 2017. Le coût du billet est de 80\$ plus taxes. En nouveauté pour la 26^e édition, la vente de billets sera réalisée électroniquement.

ADOPTÉE

c) Changement Date réunion conseil de novembre

Réso 2017-172

Attendu que nous serons en élections municipale le 5 novembre et que le conseil est fixé le 6 novembre,

Attendu que le président des élections doit assermenter les nouveaux élus,

Attendu que l'assermentation ne pourra se faire le lendemain le 6 novembre pour la réunion de 20h00,

Il est proposé par Patrice Dubé, secondé par Chantal Dufour et accepté à l'unanimité de fixer la réunion conseil le lundi le 13 novembre 2017 à 20h00.

ADOPTÉE

d) Rang 3 et 4 réfection (ajustement prix)

Réso 2017-173

Attendu que dans l'appel d'offre, la municipalité devait faire le nivelage;

Attendu qu'on ne doit pas faire de travaux en régie;

Attendu que nous avons discuté avec le soumissionnaire, à savoir s'il était possible pour lui de nous faire un prix pour le nivelage dans le rang 3 et 4;

Attendu que l'entrepreneur nous a fait parvenir un avenant #1 annexe 2 formulaire de soumission;

Attendu qu'un prix de 31 726.00\$ avant taxes est demandé pour l'ajout du nivelage;

Attendu qu'il accepte cet ajout;

Attendu qu'après discussion avec le maire, il me demande de faire commencer les travaux sans délais.

Attendu qu'on aurait eu la même discussion avec les autres soumissionnaires et que leurs soumissions étaient beaucoup plus élevées;

Il est proposé par Patrice Dubé, secondé par Marguerite Albert et accepté à l'unanimité d'accepter l'advenant #1.

ADOPTÉE

6. COTISATION ET MEMBERSHIP

a) Renouvellement cotisation annuelle ATR

Réso 2017-174

Attendu que nous sommes membre de l'association Touristique du Bas-Saint-Laurent et que la cotisation est payable en octobre pour l'année 2017-2018.

Il est proposé par Fernand Albert et appuyé par Réjean Albert, et résolu unanimement de payer les frais de renouvellement de 276,00\$(municipalité), 75.00\$ (Festival Le Jeune Archet) et 75,00\$ La Pyrole enchantée plus taxes, pour un total de 489.79\$.

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION

a) Offres service avocat

Attendu que nous avons reçu une offre de service de maître Rino Soucy (avocat) spécialisé dans le domaine municipal.

Il est proposé d'attendre que le nouveau conseil soit formé. Le maire va s'informer auprès des autres municipalités si ce service est nécessaire et bien utilisé. Considérant que c'est une offre annuelle, ils ont jusqu'à la fin de l'année pour y penser.

b) Crédit taxes Norbert Michaud (maison)

Réso 2017-175

Attendu que la propriété matricule 2492-78-4090 à bruler et qu'elle est perte totale

Il est proposé par Réjean Albert, secondé par Fernand Albert et résolu unanimement de faire un crédit de taxes pour cette propriété à partir de la date de l'incendie qui et le 20 mai 2017, nous allons faire ce crédit selon le règlement #213 pour fixer le taux de la taxe foncière générale et de la tarification des autres services 2017. qui dit que tout crédit accepté durant l'année en cour sera effectué au prochaine taxations de l'année suivante.

ACCEPTÉE

Réso 2017-176

c) Infotech (achat papeterie)

Il est proposé par Fernand Albert appuyé par Marguerite Albert et résolu à l'unanimité, que la municipalité de Lejeune accepter l'achat de papeterie pour les comptes de taxes pour 2018, reçus et enveloppes à doubles fenêtres à Infotech. Pour avoir droit à 10% de compte de taxe supplémentaire, nous devons payer avant le 10 novembre 2017.

ADOPTÉE

d) Remboursement taxes payées en trop

Attendu qu'il y a eu une erreur faite par la banque;

Réso 2017-177

Attendu que la banque a payé le 1^{er}, 2^e et 3^e versement en double;

Attendu qu'un montant de \$ 1080.14 a été payé en trop;

Il est proposé par Fernand Albert appuyé par Marguerite Albert de faire le remboursement au nom du client matricule 2392-93-9566 et de la Banque national

ADOPTÉE

8. RESSOURCES HUMAINES

Réso 2017-178

Il est proposé par Patrice Dubé appuyé par Norbert Michaud d'accepter la demande pour les deux journées de congé flottant de Nathalie Charron au bureau les 10 et 11 octobre 2017.

ADOPTÉE

9.VOIRIE

a) Achat pièce pour 45 (gratte)

L'employé de voirie avait demandé des prix pour chez équipement SMS. Il a décidé de ne pas faire le changement sur le camion pour la gratte.

b)TECQ

Réso 2017-179

TAXES D'ACCISE PROGRAMMATION

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
 - la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
-

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation révisée de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Il est proposé par Patrice Dubé et appuyé par Réjean Albert d'accepter la programmation, reporter les travaux non réalisés en 2017 pour l'année 2018 et l'envoyer aux affaires municipales et occupation du territoire.

ADOPTÉE

b) Niveleuse (Formation André)

Réso 2017-180

Attendu que l'employé de voirie avait demandé d'avoir une formation avec la niveleuse pour avoir plus de conseil et de facilité pour faire ce travail;

Attendu que nous avons trouvé une personne pour la formation;

Attendu que la formation a eu lieu les 12 et 13 septembre pour un total de 18 heures;

Il est proposé par Norbert Michaud appuyé par Chantal Dufour de payé les frais de déplacement et les heures pour la formation.

ADOPTÉE

10. ORGARNISME MUNICIPAL

a) Loisir 21 (Gym) demande salarial

Réso 2017-181

Nous avons reçu une demande des Loisirs 21 pour prendre le 500\$ dans le poste 02-701-90-526 pour aider à défrayer le salaire du Gym.

Il est proposé par Patrice Dubé appuyé par Chantal Dufour de prendre l'argent du poste 02-701-90-526.

ADOPTÉE

b) Demande d'appui DSG (Patrimoine Canada)

DSG soutien municipal Patrimoine Canada

Réso 2017-182

Attendu que Développement Saint-Godard ont déposé une lettre d'appui et d'autorisation municipale pour le Festival Le Jeune Archet. Ils ont déposé la demande de subvention auprès de Patrimoine Canada au mois de septembre, mais le conseil n'avait pas le document pour étudier;

Attendu que la demande d'appui est la même que les années précédentes, c'est-à-dire, prêt de local des loisirs stationnement, terrain, bibliothèque, publicité conjointe, adhésion ATR, Tourisme Témiscouata, et soutien technique des employés municipaux au besoin. Le tout évalué à un montant d'environ 2000 \$.

Attendu que le festival se tiendra le 17-18-19 août 2018.

Il est proposé par Norbert Michaud et appuyé par Chantal Dufour et résolu unanimement de signer la demande d'appui par le maire Pierre Daigneault pour Patrimoine Canada et d'en accepter les conditions ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

11. CORRESPONDANCES ET INVITATIONS

Lecture faite par le maire.

12. DEMANDE DE DONS

a) Les Fermières

Réso 2017-183

Attendu qu'une lettre de demande de don a été fait par le Cercle des Fermières de Lejeune;

Attendu que c'est un organisme de la municipalité;

Il est proposé par Fernand Albert et appuyé par Marguerite Albert et résolu unanimement de prêter le local des loisirs et de faire un don de 50\$ pour leur activité de financement pour leur 79^e anniversaire de la fondation: un bingo.

ADOPTÉE

b) Fondation jeunesse de la Côte-Sud

Pas cette année. Nous allons garder les dons pour le local.

c) Bobby Beaulieu

Réso 2017-184

Attendu que Bobby Beaulieu fait des compétitions de 4X4;

Attendu qu'il est présentement en campagne de financement;

Attendu qu'il est le seul au Témiscouata à faire ce sport extrême;
Attendu qu'il fait des compétitions dans le Québec et au Nouveau Brunswick;

Attendu qu'il a une visibilité pour notre municipalité;

Il est proposé Fernand Albert appuyé par Réjean Albert de faire un commanditaire au montant de 75.00\$ et de lui demander d'inscrire le nom de la municipalité sur son 4X4.

ADOPTÉE

13. AFFAIRES NOUVELLES

a) Adoption du budget RIDT 2018

Réso 2017-185

Attendu que nous avons reçu le budget de la RIDT pour 2018.

Il est proposé par Patrice Dubé et appuyé par Norbert Michaud, et résolu unanimement d'adopter le budget de la RIDT 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

b) Peinture et rideaux bureau municipale

Réso 2017-186

Attendu que les nouvelles fenêtres sont installées;

Attendu que le bureau n'a jamais été repeint depuis plusieurs années;

Attendu que les stores ne sont plus utilisables;

Il est proposé par Marguerite Albert appuyé par Réjean Albert de faire une vérification pour savoir les prix pour des stores jour/nuite ou des rideaux. Pour la peinture demandée de prix pour le faire faire.

ADOPTÉE

c) Assurance cyberrisque

Nous allons attendre que le prochain conseil soit formé.

d) Ultima (évaluation immobilière)

Le conseil ne trouve pas l'offre pertinente pour l'instant

e) Ardoise (fabrique)

Attendu que nous avons reçu une demande de la fabrique pour l'ardoise;

Attendu que l'ardoise est sur le terrain de la fabrique;

Attendu que l'ardoise fait partie du jardin céleste;

Attendu que l'ardoise a été installer dans le jardin céleste avec la participation du pacte rural;

Attendu qu'il devait avoir une œuvre artistique;

Il est décidé de la faire couvrir la pierre pour l'hiver pour la protéger du sel et des roches et de prendre des propositions d'idée pour le printemps

14.PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

15.LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ

Le maire Pierre Daigneault propose la levée de la séance à 20h45.
Il désire remercier Chantal Dufour pour le travail fait depuis qu'elle est conseillère considérant qu'elle ne désire pas se représenter à la prochaine élection.

Pierre Daigneault

Claudine Castonguay

Je, Pierre Daigneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
